

Commune de **Dison**

Wallonie

Réf. 2021/56

**URBANISME****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Jonathan Dressen demeurant à 4820 Dison, avenue Jardin Ecole 102.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, avenue Jardin Ecole n°102 cadastré division 1 section B n° 336 D.

Le projet consiste en la régularisation du sablage de la façade avant et du remplacement de la couverture de toiture, la création d'une porte-fenêtre dans le pignon latéral droit et la rénovation de façades et présente les caractéristiques suivantes : demande de permis impliquant une dérogation au plan de secteur de Eupen-Verviers, adopté par l'Arrêté Royal du 23/01/1979. Le bien est situé en zone d'aménagement communal concerté.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté uniquement sur rendez-vous pendant les heures de service ainsi que le lundi 16/08/2021 et le mardi 24/08/2021 jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard quarante-huit heures à l'avance (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be).

**L'enquête publique est ouverte le 19/07/2021 et clôturée le 30/08/2021.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison
- par télécopie au numéro : 087/34.15.87
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be
- remises à la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve au service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : permis d'urbanisme 2021/56.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service de l'urbanisme de l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison, le 30/08/2021, à 9h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal désigné à cet effet dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, Service de l'urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.